RÉSOLUTIONS AG 2018 COMMUNICATION ET RESPONSABILITÉ ASSOCIATIVE

Cette résolution a pour objectif, la clarification de la notion de parole collective et de notre politique de gestion de ses positionnements et leur communication notamment sur les réseaux sociaux. Elle invite l'association à se doter d'outils d'accompagnement, à destination des bénévoles, des salariés, des familles et des jeunes afin d'éclairer la responsabilité de chacun en matière de communication.

Considérant que les EEDF sont un mouvement éducatif de la jeunesse, inscrit dans l'éducation populaire et fondant son action éducative sur la « méthode scoute »

Considérant que l'Association a vocation à s'engager ou prendre position publiquement, chaque fois qu'un de ses principes fondamentaux est remis en cause.

Considérant que l'ère du numérique favorise de plus en plus l'accès aux informations et ce de façon de plus en plus rapide,

Considérant que l'image est omniprésente dans l'environnement médiatique des jeunes et dans les usages qu'en font les jeunes,

Considérant que l'Association s'est dotée d'une ligne de communication « Scouts et laïques » précisant son identité,

L'Assemblée Générale rappelle :

- que notre Mouvement ne relève d'aucun parti, ni d'aucune église et s'interdit toute propagande religieuse, philosophique ou politique (alinéa 2 de l'article Premier de statuts.).
- que l'Association vise à former des citoyens engagés … (alinéa 4 de l'article Premier des statuts.).

Elle affirme le droit à la libre parole et au libre choix d'engagement à l'extérieur du Mouvement et en concordance avec leurs principes.
Elle affirme la distinction entre prise de position au nom de l'Association, ce que nous qualifierons de « parole collective » et prises de position personnelle. La « parole collective » de l'Association est de la responsabilité des responsables élus, nommés et mandatés. Cette responsabilité conduit naturellement à se conformer à une « éthique EEDF ». Le respect de la dignité, le respect de l'image et de la vie privée de chacun, doit amener à distinguer l'expression d'engagement au titre du Mouvement et l'expression d'engagement au titre de choix partisans personnels.

Ces distinctions conduisent chaque acteur à faire la part des choses, au nom des principes et de l'éthique des E.E.D.F. dans leur implication dans le domaine de la communication externe, notamment sur les réseaux sociaux.

L'Assemblée Générale engage l'Association à

- clarifier les responsabilités et mandats des élus en matière de communication officielle du Mouvement pour être en mesure de garantir la responsabilité morale de l'Association et enrichir les initiatives personnelles de communication et d'appui à la mise en œuvre du projet.
- mettre à la disposition de nos groupes un document « lignes directrices » pour la captation, l'utilisation et la protection des données individuelles et l'image de nos adhérents. Il explicitera la position des EEDF vis à vis des réseaux sociaux et de toutes plates formes. Une charte éthique, à destination des bénévoles, des salariés, des familles, et des jeunes sera construite afin d'éclairer la responsabilité de chacun au sein du Mouvement en matière de « liberté-responsabilité » dans le domaine de la communication. Elle sera un des éléments éducatifs de ce document, support de formation et de réflexion de nos cadres et responsables.
- mettre en place pour nos adultes, un parcours et des modules de formation, outils simples et faciles d'accès qui puissent permettre aux groupes d'engager les jeunes et adultes dans une réflexion engagée sur le sens de la communication associative.